

Seen Suuf – Appui à l’Amélioration de la gestion foncière au Sénégal

Contexte et défis

L'accès à la terre et à d'autres ressources naturelles joue un rôle central dans la lutte contre la pauvreté et le développement durable. La subsistance de nombreuses personnes et communautés dépend fortement de leur capacité à obtenir un accès sûr et équitable à ces ressources naturelles. Dans les zones rurales du Sénégal, seule une petite partie de la population détient des titres d'affectation sécurisés. Il existe, dans de nombreuses communautés, des incertitudes concernant les limites exactes des terres, ce qui entraîne souvent des conflits entre les usagers.

Le système traditionnel de droits fonciers considère la famille comme l'unité économique centrale, ce qui rend la propriété foncière individuelle rare. Dans de nombreux cas, les femmes n'accèdent à la terre qu'à travers leur famille, leur mari ou leurs fils. Traditionnellement dans certaines zones du Sénégal, les femmes n'héritent pas de la terre ; celle-ci revient en général à la famille du défunt mari.

Les efforts de réforme actuels au Sénégal visent à documenter tous les droits d'utilisation et à définir, en accord avec les communautés, des utilisations des terres acceptées par la population. Ceci dans le but d'atténuer les conflits et de garantir un accès sécurisé à la terre pour tous, y compris pour les groupes vulnérables.

Zones d'intervention du projet

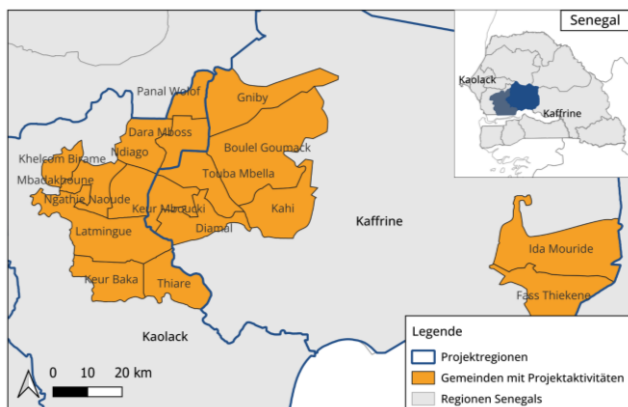


Fig. Avertissement légal : Cette représentation cartographique est uniquement à des fins informatives et n'implique aucune reconnaissance juridique internationale des frontières et des territoires. La GIZ ne garantit en aucune manière l'exactitude, l'exhaustivité ou l'exhaustivité du matériel cartographique fourni. Toute responsabilité pour des dommages résultant directement ou indirectement de l'utilisation est exclue.

Objectif du projet

Doter les autorités nationales et déconcentrées, les collectivités territoriales et les acteurs locaux, de compétences pour accroître la sécurité foncière de la population locale dans les zones d'intervention du projet au Sénégal.

Nom du projet	Seen Suuf - Appui à l'Amélioration de la Gestion foncière au Sénégal
Sous mandat de	Ministère fédéral allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ)
Zones d'intervention du projet	Kaffrine et Kaolack
Organisme de tutelle	Ministère des Finances et du Budget
Durée	06/2020 – 11/2024

Notre approche et résultats

Pour contribuer à un système de droits fonciers plus équitable et à une meilleure gestion des terres au Sénégal, reconnaissant et protégeant les droits de tous les usagers (agriculteurs, pêcheurs, Eleveurs ainsi que des femmes, des jeunes ...), le projet intervient à différents niveaux :

1. Amélioration de la gouvernance dans le domaine de la politique foncière et de l'administration des terres dans les 17 communes partenaires (dans les régions de Kaffrine et Kaolack) :

Dans le cadre de processus participatifs, les 17 communes ont élaboré des plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS), et les limites de dix des 17 communes ont été documentées et géoréférencées, renforçant ainsi les droits fonciers de 375 125 habitants. En outre, des zones protégées, des forêts classées et communautaires, des zones de pâturage et des corridors de migration ont été identifiés. Ces mesures favorisent une planification à long terme et contribuent à la prévention des conflits liés à l'usage des terres.

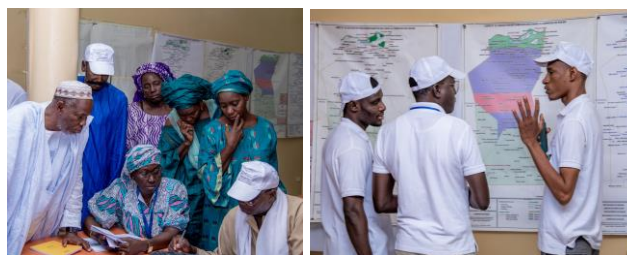


Fig. : Discussion dans une commune lors du développement participatif d'un POAS.



Fig. Récolte d'un groupe de femmes dans une commune partenaire.

Type	Superficie en hectares
Zone de mise en défens	4 161,87
Forêts classées	50 911,20
Forêts communautaires	283,4
Zone pastorale	34 178,54
SOMME	89 535,01

En plus de la prévention des conflits fonciers, le projet soutient également leur gestion au sein des communes. La mise en place et la formation de structures alternatives de résolution des conflits, basées sur des mécanismes traditionnels, ont été encouragées. Au total, plus de 250 structures ont été établies, et déjà 69 % des conflits survenus durant la période du projet ont été résolus.

Grâce à un inventaire parcellaire pilote, la formalisation des droits d'usage a été promue, avec un accent particulier sur les préoccupations des femmes et des éleveurs. À ce jour, 3000 demandes d'attribution foncière ont été enregistrées. De plus, 54 groupements de femmes, représentant plus de 1 000 membres, ont bénéficié de la formalisation de leurs droits d'usage. Ces groupements ont également été soutenus par des campagnes de sensibilisation et de formation continue pour la valorisation de leurs terres.

2. Renforcement des capacités des services déconcentrés de l'administration, ainsi que dans les secteurs privé et éducatif :

Afin de pérenniser ces processus de bonne gouvernance dans le secteur foncier, les capacités de 325 personnes (dont 115 femmes) issues des services déconcentrés, des acteurs communaux et du secteur privé ont été renforcées. La collaboration avec trois universités et d'autres institutions de formation a permis d'intégrer les principes d'une gouvernance foncière responsable dans trois cursus, afin de former durablement des professionnels qualifiés pour l'administration et le secteur privé.



3. Amélioration du cadre juridique et réglementaire :

Des conseils sur les processus et techniques sont fournis aux organes gouvernementaux nationaux, et aux autres acteurs comme la société civile. Ils sont également soutenus dans les dialogues multipartites. De nouvelles approches ou réglementations sont pilotées dans les communautés soutenues par le projet, et les résultats sont intégrés dans le cadre du débat sur la réforme.

Deux succès importants sont l'adoption d'une loi visant à renforcer les droits des pasteurs en reconnaissant les POAS (adoption de la loi 2023-19) et l'adoption d'un autre décret (décret n° 2022-2307 modifiant le décret 72-1288), qui permet des droits d'utilisation collective sur les terres nationales et permet de reconnaître en particulier les femmes et les jeunes comme co-utilisateurs sur les terres gérées par les familles.

Un cas pratique

Dans la région de Kaffrine, des femmes comme Khady Ndao, 67 ans, commencent à régulariser leurs parcelles agricoles avec l'aide de la Coopération Allemande. Khady témoigne : « J'ai fait une demande individuelle à mon nom pour que personne ne puisse prendre ma terre. » Sur ses 4 hectares, elle cultive du bispap, du maïs, du mil et de l'arachide.

Le projet Seen Suuf contribue à l'amélioration de la sécurité foncière de populations locales en menant une campagne de régularisation de parcelles agricoles. Afin d'encourager les femmes à sécuriser leurs droits fonciers, les municipalités partenaires du projet ont renoncé aux frais de bornage, qui constituent l'un des principaux obstacles à la formalisation. Avec des documents officiels, l'accès au financement et aux intrants devient plus facile, ce qui peut transformer la vie des femmes agricultrices.

Fig. à droite : Khady Ndao a fait une demande de régularisation de son parcelle agricole avec l'appui du projet Seen Suuf (GIZ) de la Coopération Allemande



Fig. à gauche : Un groupe de femmes lors d'une formation en agroécologie sur leur parcelle nouvellement enregistrée.

Publié par Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Contact E info@giz.de
I www.giz.de
Dr. Florian Lang
Seen Suuf – Appui à l'amélioration de la gestion du foncier
Linguère, Rue de Kolda x Piscine Olympique, Point E, BP 3869,
Dakar, Sénégal Tel. +221 (0)33 825 29 47

Mise en page Septembre, 2024

Photo ©GIZ

Texte Naomi Weiß

GIZ est responsable du contenu de cette publication

Sous mandat de Ministère fédéral allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ)

En coopération avec : Ministère des Finances et du Budget